

Compte-rendu de séance du Conseil municipal du mercredi 25 juillet 2012

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique, **mercredi 25 juillet 2012 à 21h** sous la présidence du Maire.

Présents :

M. JANTEL, Maire.

Mme SISTERNES, 1^{er} Adjoint

M. GIRAUD, 2^{ème} adjoint

Mmes BOUCHER et DE HARO

MM. AUBERTIN, AYLING, LOPEZ, MORENO et ROLLAND

Absents excusés :

MM. MAZZAGGIO et PEREZ

Absent : M. ROUSSILLON

Secrétaire de séance : Mme SISTERNES

Rédacteur : Mme SISTERNES

Début de séance : 21h07

Approbation du précédent compte-rendu

Après avoir répondu à M. LOPEZ qui demandait la suite qui avait été donné à la délibération concernant le déclassement de la RN9, le compte-rendu du précédent Conseil municipal a été approuvé à l'unanimité des présents à ce conseil par vote à main levée.

Avant de commencer les débats, M. le Maire demande aux élus et aux personnes présentes dans la salle de bien vouloir se lever pour respecter une minute de silence en hommage à Mme Monique MOLINIER, Maire de COULOBRES et Vice-présidente de la Communauté des Communes du Pays de Thongue, décédée le 11 juillet 2012.

Ordre du jour

1. Délibérations

- Création d'un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe à compter du 1^{er} août 2012

M. le Maire propose au Conseil de modifier le tableau des effectifs du Personnel communal à compter du 1^{er} août 2012 en créant un poste d'adjoint technique 1^{ère} classe pour un em-

ployé qui change de grade et en supprimant son poste d'adjoint technique 2^{ème} classe. Il précise que les crédits seront pris sur le budget 2012.

Renseignements pris et explications supplémentaires données, le Conseil accepte cette modification à l'unanimité des Présents.

- Désignation d'un coordonnateur d'enquête : recensement de la population en 2013

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Commune doit mettre en place et organiser l'enquête du recensement de 2013. La collecte des données auprès de la population débutera le 17 janvier 2013 et se terminera le 16 février 2013.

Il précise que, pour la préparer, elle aura à mettre en œuvre des moyens humains, matériels et financiers. Il convient, dans un premier temps, de désigner un coordonnateur d'enquête qui aura un rôle essentiel dans le bon déroulement de la collecte et sera l'interlocuteur privilégié de l'I.N.S.E.E (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) pendant la campagne de recensement.

Monsieur le Maire propose de nommer Madame HUMBERT Marie-Christine en tant que coordonnateur d'enquête, cette personne ayant répondu favorablement à sa proposition et ayant tenu avec efficacité le même poste lors du précédent recensement.

Le Conseil accepte cette nomination à l'unanimité des Présents.

- Dématérialisation des actes transmis au titre de contrôle de légalité. Adhésion au service « FAST ». Convention avec la Sous-préfecture.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que Monsieur le Sous-préfet a appelé son attention sur l'intérêt qui s'attache au programme ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) qui consiste à permettre aux collectivités de transmettre par la voie électronique, les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat, dans le cadre du contrôle de légalité.

Pour cela, il est nécessaire d'utiliser un dispositif de télétransmission qui soit homologué. « CDC FAST », siégeant 195 boulevard Saint-Germain 75007 PARIS, a fait une proposition à la Commune d'un montant de 662,58 € TTC.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des termes de la convention à conclure avec Monsieur le Sous-préfet.

Les renseignements donnés, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'utilisation de cette procédure ainsi que sur la proposition de « CDC FAST » et, s'il y est favorable, de l'autoriser à signer la convention.

Ce dernier accepte la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et l'adhésion au service « CDC FAST », approuve les montants de cette adhésion et les termes de la convention à intervenir avec Monsieur le Sous-préfet et autorise Monsieur le Maire à la signer à l'unanimité des Présents.

- Autorisation d'emprunt auprès de la C.D.C (Caisse de Dépôts et Consignations) pour les logements du bâtiment de la Poste.

Avant toute chose, M. le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de la nouvelle Poste. Ceux-ci devraient se terminer fin août, début septembre. Après accord avec le Directeur de la Poste, l'Agence Postale Communale (A.P.C) ouvrira ses portes dans ses nouveaux locaux début septembre dernier délai car les travaux du bâtiment qu'elle occupe actuellement débiteront autour de cette date- là.

Ensuite, pour financer les travaux du « dit » bâtiment, il demande aux élus l'autorisation de faire deux emprunts très compétitifs (Taux autour de 2,4 à 2,6 %) auprès de la C.D.C :

- Prêt PALULOS (Rénovation de logements sociaux)
- Prêt P.L.A.I (Construction de logements sociaux)

Au vu du plan de financement et du plan d'amortissement, cela correspondrait pour la Commune à ce qu'on appelle une « opération blanche », et le solde positif attendu à partir de la 3^{ème} année servira à l'entretien régulier du bâtiment et des logements.

Le Conseil accepte cette demande à l'unanimité des Présents.

2. Personnel scolaire et périscolaire

Tout d'abord, Mme SISTERNES fait le point sur les besoins en personnel scolaire, périscolaire et d'entretien des locaux s'y afférant après la fermeture d'une classe. Elle propose au Conseil de reconduire le même nombre d'employées (4) pour les raisons suivantes :

Il s'avère que, malgré la diminution des effectifs, le nombre d'encadrants réglementaire nécessaire en périscolaire reste le même, les besoins en entretien également puisque la totalité des locaux seront utilisés. Quant au personnel scolaire, (ATSEM et aides ATSEM avec un poste à temps plein et deux demi- poste), il est attribué de la façon suivante :

- 1 poste à temps plein à l'école maternelle obligatoire (ATSEM titulaire)
- 1 poste à temps plein (2 demi-postes) à l'école primaire pourvu pour permettre à la classe GS/CP (moitié maternelle et moitié primaire) de pallier au maximum les difficultés liées aux locaux pour ce genre de classe.

Il est à noter que les trois personnes employées au scolaire sont par ailleurs détachées, pour une partie de leurs horaires, au périscolaire et à l'entretien.

Explications données et renseignements pris, les élus sont favorables à cette reconduction.

Ensuite, M. le Maire explique au Conseil que tout le personnel sera reconduit avec les mêmes contrats sauf Mlle Laura MARTINEZ, employée en C.U.I depuis 2 ans. (Contrat intéressant financièrement pour la Commune). En effet, elle n'a plus droit à ce genre de contrat.

Il propose donc au Conseil, au vu de ses qualités professionnelles, de son investissement dans son travail et de sa rapide adaptation au tâche demandée, de l'employer mais en C.D.D.

Le Conseil est favorable à l'unanimité des présents.

Concernant la sécurité des élèves étant donné leur jeune âge, un élu a émis des réserves sur le fait que la classe « GS/CP » ait été installée à l'étage de l'école primaire.

M. le Maire précise que la décision a été prise en conseil de maîtres par les enseignants. Les parents concernés ont ensuite été reçus dans les locaux. La seule restriction d'ordre sécuritaire demandée à la Municipalité par ces derniers a été la mise en place d'une barrière sur le palier en haut de l'escalier.

3. Lancement d'un appel à candidature pour la location des logements du bâtiment de la Poste

Étant donné que les travaux des logements du bâtiment de la Poste vont commencer, M. le Maire informe les élus qu'il est nécessaire maintenant de lancer un appel à candidature car déjà des tourbains l'ont interpellé à ce sujet. Il rappelle qu'il y a 4 logements à pourvoir dont les détails suivent :

- 2 T2 de 52m²
- 1 T1 de 34 m²
- 1 T3 de 65 m²

L'examen des dossiers et le choix des locataires seront effectués en séance de travail du Conseil municipal selon des critères établis bien précis.

4. Rapport du SIEVH sur le prix et la qualité de l'eau

Bien que le rapport du S.I.E.V.H (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Hérault) sur le prix et la qualité de l'eau ait été envoyé aux élus pour consultation avant la réunion du conseil, ceux-ci souhaiteraient qu'il leur soit détaillé par un professionnel ou un élu délégué au Syndicat pour une meilleure compréhension.

M. le Maire se propose de le présenter lors d'une prochaine réunion.

5. Questions diverses.

➤ M. le Maire fait part aux élus d'une lettre de M. MAUNE faisant remarquer que, concernant la réponse au courrier au sujet « Haut débit » envoyé en Mairie par voie hiérarchique et lu au précédent Conseil municipal (Voir compte-rendu du 13 juin 2012) ce n'était pas « un Tourbain » mais l'association « Tourbes Aujourd'hui et Demain » qui en était l'auteur contrairement à ce qui a été écrit. Une demande de rectification a été demandée, ce qui est chose faite.

➤ Mme BOUCHER développe les sujets :

- Elle informe tout d'abord les élus que le samedi 4 août 2012 à partir de 18h30 au Parc de l'Abbé ANGLADE aura lieu la remise des prix du Concours « Maisons et jardins fleuris ». Elle demande aux élus disponibles une aide dans la matinée qui lui sera précieuse pour la préparation de cette festivité.

- Concernant l'article de presse de l'association « Tourbes aujourd'hui et demain » sur l'abattage des arbres de l'Esplanade et du cimetière intitulé « Un massacre à la tronçonneuse dénoncé », elle souhaiterait que les raisons de ces abattages soient explicitées par voie de presse à la population.

M. le Maire fait remarquer que les explications ont déjà fait l'objet d'un article sur la revue communale.

Après débats, la majorité des élus approuve sa proposition.

➤ M. GIRAUD relève le point suivant :

Étant donné le coût important des réparations des véhicules et autres matériels vieillissants ainsi que des contrôles à effectuer, il renouvelle sa proposition de mise en place d'un plan d'amortissement de tout le « parc » de l'Atelier, ce qui, dans son application stricte, conduirait à réaliser des économies.

Après discussions, M. le Maire propose de calculer un plan d'amortissement avec des critères précis et de le mettre à l'ordre du jour lors de la préparation du budget 2013.

➤ M. MORENO soulève le problème des gens du voyage qu'il trouve de plus en plus récurrent et il demande fermement au Conseil de trouver une solution pour éradiquer cet état de fait.

M. le Maire rappelle ce qu'il a toujours dit à propos de leur installation et de l'impossibilité pour les communes de les déloger sans engager une procédure judiciaire quelquefois assez longue et inefficace. En effet, ils peuvent rester sur les lieux en attendant le jugement et s'en vont peu de temps avant son exécution.

Il informe toutefois le Conseil qu'il a fait appel, dans un premier temps, à un médiateur de la Préfecture pour essayer de les persuader de quitter le terrain non approprié à ce genre d'installation. Celui-ci est venu sur les lieux et n'a pas essayé de rencontrer physiquement les élus. Il n'a pas constaté de délit majeur qui pouvait entraîner une expulsion et a proposé de passer une convention avec les Gens du Voyage qui fixe clairement les conditions de séjour et sa durée.

Monsieur le Maire précise qu'une convention s'établit en préambule de tout acte et ne doit en aucun cas légaliser une occupation illicite.

Dans un deuxième temps, il demandera un rendez vous auprès de Monsieur DENAJA, Député de l'Hérault (7ème circonscription) pour évoquer ce problème récurrent qui frappe notre Commune qui n'a aucune obligation d'accueil.

Pour lui, le problème vient, entre autre :

- d'une part, des villes de plus 5000 habitants qui sont dans l'obligation d'appliquer le schéma départemental d'accueil des gens du voyage signé entre l'état et le département le 5 décembre 2002 et qui ne le font pas,

- et d'autre part de l'état qui ne fait aucun contrôle sur l'application de cette loi. Ce qui réglerait la majeure partie du problème.

M. le Maire informe les élus de son intention de demander une audience au Préfet pour lui rendre compte de vive voix de ce problème important et récurrent pour les petites communes. Affaire à suivre.

➤ M. AYLING rappelle aux élus la tenue du 1^{er} festival « Tourbes O'Jazz » organisé par la Municipalité. Il se déroulera les vendredi 17 et samedi 18 août 2012 au Parc de l'Abbé ANGLADE.

Dans ce cadre-là, une restauration et une buvette seront prises en charge par le Comité des Fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h20.